

PV du CCE du 22 juin 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de PV de la réunion du CCE du 9 mars 2017
2. Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 31 mai 2017
3. Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM Rhône-Alpes
4. Information et consultation du CCE portant sur le projet d'orientations stratégiques de l'UGECAM Rhône-Alpes et sur le projet d'orientations de la formation professionnelle
5. Information et consultation du CCE portant sur la situation économique et financière de l'UGECAM Rhône-Alpes au 31 décembre 2016
6. Information du CCE portant sur l'intéressement
7. Information et consultation du CCE portant sur la Déclaration Travailleurs Handicapés 2017 (portant sur l'année 2016)
8. Information du CCE portant sur la cession des immeubles à usage d'habitation situés sur l'établissement du Val Rosay
9. Information du CCE portant sur le projet de centralisation de la paie de l'UGECAM Rhône-Alpes
10. Questions diverses

Présents :

Siège Ugécam R-A : Mme DEMARET Directrice Générale, Mme BASCHERINI Responsable RH, Mme BECHT Responsable Régionale RH

Délégués syndicaux centraux : Mme GRANGY (CGT - Val Rosay), M. ERPELDING (CFTC Isère), M. STAGNARA (CFE/CGC Rhône)

Membres titulaires : M. BONNET (CGT Rhône), Mme CHRISTOPHE (CGT Rhône), M. PEYRON (CGT Rhône), M. ROCHAND (CGT Rhône), Mme SAUVIGNET (CGT Rhône), Mme VALLAT (CGT Rhône), Mme BAVAY (CGT Savoie), Mme GARGOUA (CGT Savoie), M. CLAVE (CFTC Drôme), Mme REVERDELL (CFDT Isère)

Membres suppléants : Mme BENHAMZA (CGT Rhône), Mme MARTINEZ (CGT Rhône), Mme MICHEL (CGT Rhône), Mme BAUDIN (FO Drôme), Mme MILLE (CGT Drôme), Mme COURRIER (CGT Savoie), M. MINIERI (CFTC Isère)

Assistante de gestion du CE SSR Val Rosay : Mme PAYANT

Absents :

Représentante syndicale au CCE : Mme DARTY

Membres titulaires : Mme GREVE (CFTC Drôme), Mme LLINARES (CGT Drôme), Mme ROULLET (CFTC Isère)

Membres suppléants : Mme KHATRA (CGT Rhône), Mme KRIEM (CGT Rhône), Mme PELLET (CGT Rhône), Mme DUCRUET (CGT Savoie)

Mme DEMARET signale aux élus la présence de **Victoire BECHT**, qui a pris ses fonctions de responsable régionale RH le 6 juin dernier. Cette dernière se présente en précisant que l'UGECAM n'est pas un environnement inconnu pour elle puisqu'elle a travaillé au Siège de l'UGECAM Ile de France, après avoir travaillé dans une clinique. Mme BECHT estime que ce CCE est pour elle une bonne occasion d'avoir une vision des dossiers de l'UGECAM RA.

1) Approbation du projet de PV de la réunion du CCE du 09 mars 2017

Mme PAYANT demande que les corrections soient effectuées en couleur, ce qui évite une comparaison mot à mot entre l'original et la minute corrigée pour le PV final. Mme BASCHERINI précise que les corrections ont bien été effectuées en couleur et qu'elle a envoyé une version couleur à Mme PAYANT, qui ne l'a pas reçue. Par ailleurs, Mme PAYANT demande la fonction exacte de M. RIGAUD, qui n'a pas été précisée lors de la correction du projet de PV. Mme BASCHERINI précise que M. RIGAUD est chargé de missions. Le projet de PV du 09 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 31 mai 2017

Mme BASCHERINI précise qu'au 31 mai 2017, l'UGECAM RA comptait 923 collaborateurs en CDI dont 229 à temps partiel, et 114 CDD dont 38 à temps partiel, ce qui représente un effectif total de 1 037 collaborateurs dont 267 à temps partiel.

Mme GRANGY rappelle que les temps partiels représentent un réel problème dans nos UGECAM, qu'il s'agisse de temps partiels imposés bien sûr, mais aussi de temps partiels choisis, qui commencent à devenir problématiques. Mme GRANGY souhaite qu'il y ait de vrais débats sur ce sujet, précisant que les agents effectuent des métiers difficiles physiquement et psychologiquement, que le temps partiel choisi peut faire partie du parcours professionnel, mais que la tendance est de précariser des salariés qui demandent des temps partiels, reconduits sur plusieurs années. Mme GRANGY précise que par le terme « précariser », elle signifie « menace de changer le contrat de travail ». Mme GRANGY ajoute que les élus et les syndicats souhaitent qu'il y ait une réelle discussion sur ce sujet cette année, afin d'éviter tout conflit et des situations de blocage, et précise avoir abordé cette question le matin même avec Mme FRICOT.

3) Information du CCE portant sur l'activité de l'UGEGAM Rhône-Alpes

(00.06.10) Mme DEMARET indique pour les établissements sanitaires que le point essentiel est la réforme de leur financement à travers la dotation modulée à l'activité (DMA). Cette nouvelle modalité d'allocation de ressources se met en place progressivement car le modèle n'est pas complètement calé au niveau ministériel, en 2017 seulement 10 % de notre activité sera soumise à DMA, c'est-à-dire que 90 % seront financés par dotation globale, et 10 % par la DMA. Mme DEMARET précise que nous devrions recevoir d'ici fin juin les premières notifications de l'ARS sur cette nouvelle modalité de financement. Cette phase de

démarrage nécessite un travail de réflexion sur comment s'organiser au mieux pour que cette tarification à l'activité ne pénalise pas nos établissements, voire qu'elle puisse optimiser nos recettes, même si les simulations ne sont pas favorables en termes d'évolution et semblent ne pas changer le niveau de ressources de nos établissements sanitaires globalement sur l'UGECAM. Il faut donc travailler pour optimiser demain cette valorisation de nos séjours. **Mme REVERDELL** constate que c'est l'inverse de ce qui se fait dans le médico-social. **Mme DEMARET** confirme, ajoutant cependant que pour le médico-social, il y aura tout de même cette recherche de mise en adéquation de la ressource accordée à l'activité, avec le modèle SERAPHIN. **Mme DEMARET** précise que si on ne peut pas parler d'un financement à l'acte dans le médico-social, on évoque une notion dite de convergence, c'est-à-dire qu'il y aura certes une dotation globale, mais la lourdeur de la prise en charge sera étudiée chaque année, et la dotation globale pourrait éventuellement être ajustée en fonction de la lourdeur des pathologies des résidents. Ce sera un règlement plutôt fondé sur le besoin du résident. Ce modèle va également se mettre en place progressivement, **Mme DEMARET** y reviendra plus tard en parlant de la MAS, et fait un tour rapide des établissements.

Au Val Rosay, la révision du projet médical est en cours, la réorganisation des services se poursuit avec une spécialisation par étage. **Mme DEMARET** pointe les fortes difficultés de recrutement médical qui se répercutent directement sur l'activité du Val Rosay, notamment pour un pneumologue parti en début d'année et ne pourra être remplacé avant octobre, et pour 3 congés maternité sur la fin de l'année, concentrés sur une spécialité importante dans le positionnement de l'établissement, la neurologie. **Mme DEMARET** précise qu'il n'y aura donc plus qu'un spécialiste sur quatre pendant la période d'octobre à février, alors que ces prises en charge nécessitent un encadrement MPR, déjà difficile à trouver en CDI, plus rare encore en CDD. L'impact sur l'activité est donc important. **Mme MICHEL** demande si la direction a des pistes pour le remplacement des neurologues, **Mme DEMARET** répond par la négative, ajoutant qu'il est étudié la possibilité de remplacements par un généraliste encadré d'un MPR, et que la direction s'est rapprochée des HCL qui sont eux-mêmes en difficulté et ne peuvent donc mettre à notre disposition du personnel qui nous garantirait un maintien du niveau d'activité. Ces problèmes de recrutement se traduisent par une baisse d'activité de près de 3 000 journées, plutôt « compensée » par le maintien du bon niveau de La Maisonnée, et l'augmentation de l'activité de Tresserve, sachant que l'an dernier, des travaux par tranches avaient entraîné une réduction de la capacité d'accueil de l'établissement. **Mme DEMARET** conclut pour le Val Rosay en insistant sur le fait que ce problème de recrutement médical, qui impacte l'activité, est d'autant plus prégnant à l'entrée dans le modèle DMA où notre activité sera essentielle.

(00.13.45) A Tresserve, **Mme DEMARET** signale la forte participation de l'établissement aux travaux sur le GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), nouveau mode d'organisation des établissements publics sur un territoire qui ont obligation de travailler ensemble. L'UGECAM souhaite s'associer aux GHT puisque les établissements publics sont ses principaux adresseurs. Sur le département, Tresserve est directement impliqué aux travaux sur le projet médical du GHT Savoie. Par ailleurs, dans le cadre du CPOM qui vient d'être négocié avec l'ARS, **Mme DEMARET** confirme la possibilité d'ouverture de 10

places d'HDJ, avec une montée en charge progressive, la difficulté étant de trouver les locaux pour installer cette activité dans l'établissement.

Pour La Maisonnée, **Mme DEMARET** indique que l'actualité est la phase active de préparation à la certification HAS puisque l'établissement est le premier des établissements UGECAM RA à passer en certification V2014, avec des dates de visites en octobre prochain. **Mme DEMARET** précise que les plans d'action seront bien établis, un audit à blanc va être réalisé le 3 juillet par le Siège, qui fournira une première vision permettant de bâtir le plan d'action d'ici octobre. Concernant le projet pédiatrique, **Mme DEMARET** n'a pas d'information nouvelle à communiquer depuis mars, car la réunion avec l'ARS prévue le 16 juin a été reportée au 30 juin. Aux vues des études effectuées par le cabinet d'architecte, la seule certitude actuelle est que la Maisonnée ne viendra pas au Val Rosay, pour des raisons de flux, de mix enfants/adultes, de m². L'hypothèse de l'installation de la pédiatrie regroupant Mutualité et UGECAM dans les locaux de la MAS et le transfert de la MAS dans les locaux du Val Rosay reste à l'étude. **Mme DEMARET** dit que l'UGECAM a travaillé avec la Mutualité sur les éléments de coût, de mutualisation possible entre les deux partenaires, en attente du RDV avec l'ARS pour savoir si cette-dernière est prête à nous accompagner, ces projets ayant un coût que les établissements ne sont pas en capacité de supporter aujourd'hui sans accompagnement de l'ARS.

Concernant les établissements médico-sociaux, la révision du projet d'établissement du Plovier se poursuit, les travaux de mise aux normes légionnelle, chaudière, et cuisine ont démarré, l'idée étant de les effectuer pendant l'été afin que la chaudière soit active dès le retour de l'hiver. **Mme DEMARET** indique par ailleurs que le Conseil qui s'est tenu lundi dernier a validé le principe de cession d'une parcelle de terrain d'1.5 ha située en bordure de propriété, pour un montant de 275 000 €.

A l'ITEP de La Chantourne, **Mme DEMARET** précise que les travaux sont en cours. L'établissement travaille par ailleurs sur son passage en dispositif ITEP, et sur la préparation de la négociation du CPOM puisque les établissements de l'Isère négocieront un CPOM commun ITEP/IME Meylan. Ce seront les deux premiers établissements de l'UGECAM à passer en dispositif CPOM, qui devra être signé au 1^{er} janvier 2018. **Mme DEMARET** insiste sur l'importance de bien préparer le changement de modalité de financement, pour ne pas se tromper sur le niveau de dotation qui va être négocié. **Mme DEMARET** ajoute que l'UGECAM est toujours en attente d'une réponse de l'ARS pour le projet d'extension de MAS sur l'IME Les Sources. Certaines instances de l'ARS décideront de ces projets, dont l'extension de la MAS Violette Germain, début juillet.

(00.20.55) Concernant la MAS Violette Germain, **Mme DEMARET** indique qu'elle a postulé pour participer à l'échelle SERAPHIN sur le changement du module de tarification du champ médico-social. Les tutelles et le ministère recherchent des établissements volontaires pour tenter de calibrer le coût d'une prise en charge. La MAS a été retenue, et **Mme DEMARET** dit l'importance que cela revêt, sachant qu'il s'agit d'une MAS hyper médicalisée et qu'il est important de faire reconnaître que ce type de prise en charge a un coût particulier qui puisse être reconnu demain dans le modèle d'allocation de ressources.

Le niveau d'activité du médico-social est globalement satisfaisant, voire supérieur à l'année dernière notamment à l'ITEP. Une légère baisse est à noter à la MAS, liée notamment à 5 décès souvent précédés d'hospitalisation, qui

impactent le niveau d'activité. Le niveau d'activité de La Buissonnière est presque conforme aux objectifs fixés, ce qui est très satisfaisant. **Mme REVERDELL** demande ce qu'il en est des ventes sur l'IME et l'ITEP, **Mme DEMARET** répond que concernant l'ITEP, elle a reçu mandat du Conseil pour avancer sur la cession de la partie de terrain comprenant l'école et le gymnase, et que l'OPAC 38 a fait une proposition d'achat à hauteur de 2 millions d'euros, OPAC qu'elle reçoit le 4 juillet pour finaliser, sachant que la vente ne se concrétisera qu'au moment où sera levé le plan d'urbanisme (PAPA) qui bloque tout projet jusqu'en 2019. Quant à l'IME Meylan, **Mme DEMARET** avait rendez-vous avec la mairie pour envisager la cession du château, ce rendez-vous a été annulé du fait que le maire a été remis en cause par son conseil et la mairie placée sous la tutelle du préfet jusqu'en septembre. **Mme REVERDELL** signale que la situation est la même à la Terrasse. **Mme DEMARET** ajoute que la situation n'a donc pas plus avancé sur Meylan, cependant le choix de l'architecte a été lancé pour les travaux du 2^{ème} étage si l'autorisation d'extension est accordée.

4) Information et consultation du CCE portant sur le projet d'orientations stratégiques de l'UGECAM Rhône-Alpes et sur le projet d'orientations de la formation professionnelle

(00.25.25) (document joint à l'ordre du jour) **Mme BASCHERINI** rappelle qu'un projet concernant la formation professionnelle avait été présenté au CCE de décembre 2016, et que le projet d'orientations stratégiques avait été abordé très brièvement lors de ce même CCE. Ce dernier projet va être complété aujourd'hui afin de recueillir l'avis du CCE. **Mme DEMARET** précise qu'un premier diagnostic et quelques axes de réflexion avaient été présentés, et qu'elle va aborder aujourd'hui les enjeux, les orientations et les éléments de plan d'actions, qui ont été présentés au Conseil de l'UGECAM. En préambule, **Mme DEMARET** rappelle la complexité de la situation de l'UGECAM RA sur le plan financier, ajoute que d'un point de vue de l'activité, les établissements possèdent des outils bien positionnés sur le plan géographique dans leur secteur d'activité, avec un niveau d'activité correct mais perfectible, et souligne la nécessité de s'adapter aux évolutions, tant en sanitaire qu'en médico-social, et le besoin de réaffirmer notre positionnement stratégique. **Mme DEMARET** précise qu'il s'agit d'orientations plutôt à court terme, c'est-à-dire dès 2017, et à moyen terme, sous 2 à 3 ans, le souci étant d'être pragmatique et non sur des enjeux à très long terme dont on ne maîtrise pas forcément l'issue. **Mme DEMARET** reprend alors globalement les 4 axes définis à l'issue des réunions stratégiques et les développe.

Concernant le 1^{er} axe relatif à notre positionnement en termes d'activité et de développement, **Mme DEMARET** précise que le nombre de places créées dans la région RA en médico-social est de plus de 100 000 places sur le dernier PRS 2014/2017, extension dans laquelle l'UGECAM RA a été très peu présente. **Mme GRANGY** demande s'il y a eu des appels à projet sur l'autisme, ce qui avait été suggéré aux différentes directions successives. **Mme DEMARET** répond qu'il y a encore quelques appels à projet sur l'autisme, mais le gros des développements de places a été pourvu. L'ambition de **Mme DEMARET** est que

les établissements soient offensifs sur le développement car c'est par notre activité qu'on parviendra à avoir des leviers pour améliorer la situation de l'UGECAM. Il convient de tenir compte dans ce positionnement de la mise en place des GHT, notre chance étant que nous sommes dans une région en développement démographique, avec une prévalence des pathologies et du handicap qui continue de croître. Concernant ce 1^{er} axe, **Mme DEMARET** précise qu'il y a 3 orientations principales, la première étant la spécialisation. La Maisonnée est hyper spécialisée, au Val Rosay, l'activité de spécialités augmente et doit continuer à se développer notamment sur la neuro, Tresserve a aujourd'hui une offre polyvalente, mais est très implanté dans la prise en charge de la cancérologie, qui n'est pas reconnue comme une spécialité, mais ce positionnement-là et le développement des soins palliatifs est un axe majeur pour cet établissement. La 2^{ème} orientation importante est de contribuer au virage ambulatoire, c'est-à-dire développer l'HDJ, voire le développement de l'hospitalisation de semaine, réfléchir à la diversification de nos modes de prise en charge pour mieux correspondre aux attentes de la population. **Mme DEMARET** ajoute que cette réflexion sur le virage ambulatoire doit également avoir lieu en médico-social, afin d'être en capacité de s'adapter à la demande des personnes prises en charge, en fonction de leurs moments de vie, et de ne pas proposer une offre monobloc, ce qui signifie travailler aussi sur nos organisations. La 3^{ème} grande orientation est de réussir à promouvoir l'innovation et l'évolution technologique, les plateaux techniques devant être à même de développer la spécialisation. Il convient enfin de renforcer notre visibilité, c'est-à-dire que l'UGECAM se fasse connaître comme un offreur de soins de qualité, capable d'apporter des réponses positives à la population dans le cadre des appels à projets. **Mme DEMARET** rappelle ensuite quelques éléments d'action qui seront mis en place dès 2017 : révision de la quasi-totalité des projets d'établissement, hormis en ce qui concerne la pédiatrie, où la priorité est donnée à la certification HAS, et compte tenu de l'interrogation relative au projet pédiatrique ; reprise de contact avec les partenaires institutionnels, tant au niveau de la direction générale que des équipes ; l'extension de l'IME et de la MAS Violette Germain ; l'HDJ sur les 3 sanitaires ; l'implication dans les plateformes territoriales d'appui, structures où les différents professionnels se réunissent pour favoriser le parcours du patient ; le développement des consultations externes, même si elles restent marginales, de façon à orienter une certaine patientèle vers nos établissements. **Mme SAUVIGNET** demande des précisions sur l'extension de la MAS, **Mme DEMARET** répond que le projet d'extension de 10 places de MAS hyper spécialisée avec prise en charge trachéo a été déposé, l'ARS devra statuer début juillet. La MAS Violette Germain est identifiée comme un établissement spécialisé, le projet est de poursuivre dans cette spécialisation-là, et de valoriser notre savoir-faire. Il conviendra d'être vigilant quant à l'équilibre dans les admissions, afin de ne pas mettre en danger la sécurité médicale sur le médico-social. L'ARS envisage également le développement de places en Foyer d'Accueil Médicalisé.

(00.43.35) Concernant le 2^{ème} axe relatif à l'efficience et la performance de nos organisations, l'enjeu essentiel selon **Mme DEMARET** est de garantir la pérennité du service rendu à la population et la conservation du modèle UGECAM : il faut à la fois développer notre activité, démontrer notre savoir-faire et communiquer sur ce savoir-faire ; mais notre pérennité passe aussi par notre

capacité à démontrer notre performance et notre capacité à un retour potentiel à l'équilibre. Sur les 2 à 3 ans à venir, nous devons démontrer la capacité de l'UGECAM à avoir une offre de qualité et une meilleure efficacité. **Mme VALLAT** demande, dans le cas où nous n'aurions pas de meilleure dotation, selon quels critères **Mme DEMARET** envisage un retour à l'équilibre. **Mme DEMARET** répond que la DMA n'est pas la « baguette magique » attendue, sauf peut-être pour le secteur de la pédiatrie qui est dans un créneau d'hyper spécialisation qui n'est pas reconnu par les modèles actuels. Il convient donc de continuer à maîtriser nos charges ; travailler sur l'optimisation des recettes, c'est-à-dire, concernant la DMA, faire en sorte d'obtenir une cotation juste et calibrée ; c'est aussi la spécialisation, pour les établissements sanitaires, qui, dans le modèle DMA, devrait demain être valorisée ; continuer à travailler sur l'optimisation de nos organisations ; travailler sur le développement, notamment avec les 2 projets d'extension qui doivent contribuer à revenir à l'équilibre, car aujourd'hui il y a un patrimoine dormant sur les 2 établissements qui n'ont pas d'activité ; **Mme DEMARET** ne dit pas qu'en face des activités, on ne mettra pas d'ETP, on mettra les ETP dont on aura besoin, mais ces extensions permettront de dégager une marge par la rentabilisation de locaux qui aujourd'hui coûtent cher car inoccupés. Le développement fait donc partie du retour à l'équilibre, en augmentant notre activité on obtient des gains de développement de productivité, les 10 places de plus à l'IME ne vont pas augmenter la structure administrative, on a potentiellement à travers les extensions et les développements d'activité, des gains marginaux qui favorisent le retour à l'équilibre. C'est aussi se séparer des structures qui ne sont plus actives et coûtent de l'argent. Concernant les réorganisations, **Mme GRANGY** intervient pour rappeler que les établissements se réorganisent depuis à peu près 10 ans, en fait depuis la création des UGECAM, et que des réorganisations interviennent globalement tous les 6 mois, avec des organisations contradictoires. **Mme GRANGY** demande à **Mme DEMARET** de comprendre les interrogations des élus, qui ont l'impression que ces réorganisations sont le fait des nouvelles recrues de direction, que ce soit la direction générale, la direction des établissements, ou l'encadrement des établissements. **Mme GRANGY** prend l'exemple du Val Rosay, où une organisation a été mise en place il y a environ un an, validée par un audit, dont les élus n'ont jamais eu le résultat, qui a coûté très cher, audit dont l'utilité avait été mise en doute par la CGT alors que l'établissement était en difficulté financière. Cette organisation s'arrête brutalement sans être mise en place en totalité, puis on passe à une nouvelle organisation. **Mme GRANGY** exprime le scepticisme des élus, **M. PEYRON** ajoute que la fermeture de 4 établissements et les regroupements devaient permettre le retour à l'équilibre. **Mme GRANGY** dit que les élus ne croient plus qu'une énième organisation changera la donne. **Mme GRANGY** ajoute que chaque salarié connaît la situation économique de l'UGECAM RA, mais il faut savoir pourquoi elle est ce qu'elle est aujourd'hui, à savoir en raison des erreurs qui ont été faites par les directions successives, que les salariés sont aujourd'hui les seuls à payer. **Mme GRANGY** rappelle également que les salariés sont les seuls à avoir alerté la CNAM, la DNGU, **Mme CARZON**, sur ce qui se passait à l'UGECAM RA. Quand on demande aux salariés de se réorganiser une nouvelle fois, et qu'on entend dire que les salariés sont réticents aux changements, il faut peut-être les comprendre. **Mme DEMARET** répond qu'elle est consciente que le regroupement des 4

établissements a été un effort important pour le personnel, mais pense qu'il y aura encore des réorganisations dans les 10 ans à venir, en raison de l'évolution des structures. Pour ce qui est de l'audit réalisé et des suites qui ont été données, **Mme DEMARET** rappelle qu'une orientation a été prise sur la neuro avec 15 postes complémentaires, et que cette réorganisation a été mise en œuvre. Il y a aujourd'hui une nouvelle directrice des soins qui porte son regard sur les organisations, l'établissement évolue vers de la spécialisation, et l'idée est d'avoir des spécialisations centrées par étage. Il s'agit de la vie classique d'un établissement, avec des réorganisations nécessaires. **Mme GRANGY** répond que les élus comprennent bien qu'il est nécessaire de s'adapter, mais ce qui se fait est bien au-delà. **Mme GRANGY** ajoute que la réorganisation avec la précédente directrice des soins n'a pas été aboutie, il n'y avait pas que la neuro, il y avait également l'articulation ASD/ASH qui aujourd'hui n'est toujours pas terminée. **Mme DEMARET** répond que la situation est ce qu'elle est, mais que son souci est de préserver la situation de l'UGECAM RA dans la durée, préserver les emplois, et redit qu'en février 2017, sans le soutien de la CNAM, elle n'aurait pas pu payer les salaires. **Mme DEMARET** ajoute qu'elle a elle aussi cherché l'origine de la situation actuelle de l'UGECAM RA, mais que le constat étant fait, il faut maintenant trouver collectivement des solutions pour sortir de cette situation. **Mme GRANGY** précise que ce ne sont pas les salariés qui sont responsables de cette situation, et que ce sont eux qui ont alerté. **Mme DEMARET** répond que ce n'est pas ce qu'elle a dit, mais que la pérennité de l'UGECAM RA dépend de tous. Il est important de démontrer une inflexion de tendance lors de la prochaine COG, il faut pour cela s'en donner les moyens collectivement. **M. BONNET** intervient pour dire que les salariés peuvent trouver paradoxal que la direction souhaite trouver des solutions collectivement, alors que lors d'une réorganisation, la DSI apporte son propre regard ainsi que **Mme DEMARET** l'a dit plus haut, les salariés ont du mal à voir où est le travail collectif et où est le regard imposé, ce que confirme **Mme BENHAMZA** et **Mme GRANGY**, cette dernière ajoutant que la direction a une vision que les choses se font en collaboration, ce qui est totalement faux. **Mme DEMARET** pense que Mme IROIR rencontre les équipes, travaille à l'amélioration de la communication, que c'est une personne à l'écoute qui va à la rencontre des personnels. **Mme GRANGY** demande si tout le monde a bien entendu. **Mme BENHAMZA** précise que Mme IROIR travaille plutôt avec l'encadrement qu'avec les équipes. **Mme DEMARET** répond que c'est logique, qu'elle travaille elle-même avec l'encadrement, et qu'il est logique qu'il y ait des relais. **Mme GRANGY** dit qu'il ne s'agit pas du problème de Mme IROIR, mais c'est plutôt le fait que dès qu'une nouvelle personne arrive, l'organisation change, c'est exactement là que se situe le problème. **Mme DEMARET** met fin à la discussion en poursuivant sur les actions concernant l'efficacité et la performance de nos organisations, par un travail avec l'ARS pour mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier, et sortir de l'EPRD unique, c'est-à-dire d'un budget unique actuel pour des établissements sanitaires qui recouvrent des secteurs très contrastés. Mutualisation des achats et obtentions de marchés uniques afin de mieux négocier avec les entreprises. Centralisation des fonctions support. Recours à la prestation de service sur certaines activités : **Mme GRANGY** souhaite alors parler de l'externalisation, **Mme DEMARET** dit qu'elle intervient aujourd'hui à l'occasion des départs de personnes, et qu'on n'est pas sur du transfert de pans d'activité. **Mme GRANGY** précise que tout ce

qui a été externalisé à ce jour n'a pas été une réussite, et placer ce point dans les actions pour renforcer l'efficacité pose question. **Mme GRANGY** donne l'exemple de la restauration, dont personne n'a jamais pu prouver qu'elle apportait un gain économique, alors que chacun a constaté une réelle perte de qualité. Pour la MAS, une partie de l'hygiène est sous-traitée, un audit a été réalisé signalant que le travail réalisé par le prestataire extérieur laisse à désirer au niveau qualitatif, et on constate une vraie différence entre le travail réalisé par les ASH UGECAM et le prestataire extérieur. **Mme GRANGY** demande quel est le gain économique, et précise que s'il ne doit pas y avoir de transfert de personnel selon **Mme DEMARET**, cela représente cependant une baisse de la masse salariale sur l'UGECAM RA, pour laquelle non seulement le gain économique n'a pas été démontré, mais qui entraîne de plus une perte de qualité. D'où l'interrogation de placer l'externalisation dans les actions d'amélioration de l'efficacité. **Mme DEMARET** répond que l'idée est d'obtenir un gain, et ne néglige pas le fait que le passage à un prestataire est toujours un point sensible en termes de niveau de qualité, cela suppose la mise en place d'un suivi renforcé afin de montrer notre niveau d'exigence.

(01.03.45) L'axe 3 porte sur la qualité. **Mme DEMARET** fait une parenthèse sur la journée d'intégration du 13 juin, et a apprécié d'entendre que les valeurs évoquées par les professionnels ont été la qualité et la notion de prendre soin. L'enjeu est de coordonner les démarches qualité avec une mutualisation possible entre les établissements, plus de transversalité pour permettre un échange entre professionnels, et une attention particulière à la permanence médicale. **Mme DEMARET** résume ensuite les actions, dont l'une est plus d'écoute « patient » afin d'améliorer nos pratiques ; la bientraitance ; la mise en œuvre d'un management par processus, que **Mme DEMARET** explique par plus de transversalité entre les établissements afin de capitaliser sur les avantages d'être un groupe ; et la certification des comptes, importante pour la reconnaissance externe de l'UGECAM. **M. ERPELDING** intervient pour dire que la transversalité peut être un atout si on a toujours en tête la spécificité des établissements et la différence qu'il peut y avoir entre sanitaire et médico-social : il prend l'exemple du questionnaire bientraitance, pas forcément adéquat en fonction de la structure à laquelle il est destiné, ce que **Mme DEMARET** confirme.

Le 4^{ème} axe concerne la responsabilité sociétale des établissements, avec la professionnalisation des salariés en poursuivant les formations, notamment les formations métiers. **M. STAGNARA** demande dans ce cas si les formations obligatoires vont être réduites, ou en tout cas leur fréquence, **Mme GRANGY** répond que cela n'est pas possible, qu'il faut alors jouer sur les demandes de financement. **M. STAGNARA** précise qu'en 10 ans, les formations dites de métiers ont pratiquement disparu. **Mme DEMARET** répond que l'objectif du plan de formation 2018 est précisément de développer ces formations-là. **M. STAGNARA** fait remarquer que le budget de formation est extrêmement diminué, **Mme DEMARET** est bien consciente de ce problème, ajoute que l'UGECAM et la DNGU interviennent régulièrement à ce sujet, mais constate que le plan de formation est priorisé pour les CPAM, URSSAF... **Mme DEMARET** décline alors les différentes actions à mener sur ce 4^{ème} axe.

Mme BASCHERINI précise avoir ajouté quelques slides sur les orientations de la formation professionnelle présentées en décembre, l'idée étant pour 2017 de piloter les grandes orientations au niveau régional, qui seront ensuite

déclinées dans les établissements en fonction de leurs besoins. **M. STAGNARA** dit le double intérêt des congrès, qui permettent d'apprendre et de communiquer. **M. ERPELDING** demande, concernant la communication, comment l'UGECAM se positionne en termes de participation, notamment pour le PRS. **Mme DEMARET** répond que l'UGECAM RA travaille pour être représentée au sein des conférences régionales de territoire, qu'elle-même contribue à certains travaux à travers l'URIOPSS, mais ajoute que l'association sur le PRS par l'ARS est très générale.

Ce point de l'ordre du jour nécessitant la consultation du CCE, le résultat du vote est de 11 abstentions sur 11 votants.

5) **Information et consultation du CCE portant sur la situation économique et financière de l'UGECAM Rhône-Alpes au 31 décembre 2016**

(01.18.00) **Mme VANARET** présente le rapport des comptes 2016. Concernant l'activité des établissements sanitaires 480 lits ou places, donc stable par rapport à l'an dernier, idem pour les établissements médico-sociaux 344 places, pas d'évolution par rapport à 2015. Les ETP évoluent de + 17 CDI et + 2 CDD pour les établissements sanitaires, et concerne principalement le Val Rosay avec 18.5 ETP correspondant principalement à la transformation de CDD en CDI et à la réorientation de l'établissement sur des pathologies plus lourdes. A La Maisonnée, évolution de + 1.4 CDI, et - 2.7 CDI à Tresserve. Pour les établissements médico-sociaux, évolution de + 2 CDI, et - 6 CDD qui seraient plutôt de l'ordre de - 2 /- 3 car les ETP calculés par GRH en 2016 sont légèrement erronés sur certains établissements, en raison de problèmes de saisie des calendriers. Concernant l'activité des établissements sanitaire, on note une évolution de 6 %, avec notamment + 10.6 % à La Maisonnée et une atteinte de 105 % des objectifs prévus, + 8.4 % au Val Rosay avec une activité en hausse, mais - 9.6 % à Tresserve correspondant à la fermeture de l'établissement en été pour travaux de désenfumage. L'activité des établissements médico-sociaux fait apparaître - 389 journées, concernant principalement La Chantourne avec - 2.4 % et Les Sources avec - 1.5 % et + 3.4 % à La Buissonnière. **Mme GRANGY** ne comprend pas le chiffre de La Chantourne alors que **Mme DEMARET** a précisé que l'activité était bonne, **Mme DEMARET** répond qu'elle parlait alors de 2017. Pour résumer, l'activité de La Chantourne a été assez exceptionnelle en 2015, a baissé en 2016, et augmente de nouveau au 1^{er} semestre 2017. **Mme VANARET** ajoute que malgré tout, le taux d'activité est de 100 % pour La Chantourne, Les Sources, la MAS, Le Plovier, et de 90 % à La Buissonnière qui augmente cependant. Pour les établissements sanitaires, le taux de réalisation est de 97 % contre 94 % en 2015.

Le chiffre d'affaires évolue peu, de 1 % pour les établissements sanitaires, avec 3.6 % pour La Maisonnée, + 1 % pour le Val Rosay, et - 2.5 % pour Tresserve. Pour les établissements médico-sociaux, une évolution de - 2.4 %, avec - 7.8 % à La Chantourne et - 7 % aux Sources, - 0.8 % à la MAS et 4.8 % à La Buissonnière. Sur l'ESAT, avec une activité commerciale au Plovier, il y a une baisse du chiffre d'affaires de 22 %, qui correspond à un client en difficultés financières, et une baisse des ventes de fleurs d'automne au niveau des mairies.

Pour l'Institut de Formation, une baisse également du chiffre d'affaires de 5.7 % concernant les formations AS impactées par les réformes des baccalauréats professionnels, avec une diminution des formations initiales au profit des bac pro.

Concernant l'évolution globale des charges, elle est relativement faible de + 1 % soit environ 659 000 €. Parmi les évolutions à la hausse, il y a le renforcement des effectifs du Val Rosay, la fin des recrutements à La Maisonnée dans le cadre du CPOM, l'intérim de direction de Tresserve financé au Siège par la CNAM, avec l'effet année pleine des embauches du Siège dans le cadre de la centralisation de certaines fonctions. Différentiel de comptabilisation des charges à payer congés payés, opération comptable réalisée toutes les années, avec une évolution positive de 544 000 €. Il y a également une évolution des dépenses à caractère médical liée à la hausse d'activité du Val Rosay. Les évolutions à la baisse concernent principalement la non-reconduction de provisions pour litiges : en 2015, il y a eu des provisions importantes pour des litiges avec des salariés, avec un fournisseur et avec le SMUR. L'impact des nouveaux marchés restauration et chauffage a généré des économies à hauteur d'environ 900 000 €, la diminution des charges de personnel à Tresserve concernant l'intérim et les remplacements, où en 2015 il y avait eu des difficultés de recrutement de médecins, également économie sur les remplacements en lien avec la fermeture des services pendant les travaux. Une baisse des charges de personnel à la MAS Violette Germain, également sur l'intérim et les remplacements, et une baisse globale sur tous les établissements médico-sociaux des dépenses d'exploitation courante. **Mme VANARET** répond à la question de **M. ERPELDING** qu'en fin d'année, dans le cadre de la certification des comptes, doivent être comptabilisés tous les congés payés non pris se rapportant à l'exercice. Il s'agit d'une écriture comptable, ces congés seront extournés l'année suivante. **M. PEYRON** signale qu'ils doivent être de moins en moins nombreux du fait que les congés doivent être soldés à la fin de l'exercice, **Mme DEMARET** répond que cela n'a pas été le cas sur 2016, et que la direction sera plus vigilante en 2017. **Mme GRANGY** demande de quels congés il est question, **Mme BASCHERINI** répond qu'il peut s'agir d'absences, ou de cas particuliers. **Mme DEMARET** ajoute qu'est provisionné le droit qui a commencé à être acquis, c'est à la fois le reliquat et en fin d'année ce que vous avez commencé à acquérir : il s'agit potentiellement d'une dette de l'employeur vis-à-vis du salarié, inscrite dans les comptes l'année concernée.

Concernant les recettes, on constate une évolution de 3 %, chiffre à prendre avec précaution, car cette année a été prise en compte la recette provenant du produit de la cession de Beaulieu, bâtiments hospitaliers et logements de fonction, soit une recette exceptionnelle de 1 951 000 €. Hormis cette recette-là, les recettes sont plutôt stables par rapport à 2015. **M. PEYRON** ajoute qu'il devrait encore y avoir des recettes exceptionnelles en 2017, **Mme VANARET** répond par l'affirmative avec les produits de cession des villas et logements du Val Rosay. Concernant les chiffres sur l'intérim de direction de Tresserve, pris en charge sur le budget du Siège, **Mme GRANGY** demande s'ils correspondent au salaire du directeur intérimaire. **Mme VANARET** répond qu'il ne s'agit pas d'un directeur mais d'une société d'intérim. **Mme GRANGY** juge le salaire énorme. **Mme VANARET** précise que les charges de personnel du Siège intègrent également l'effet année pleine du transfert d'une personne du Val Rosay au Siège, dans la fonction délégué agent comptable, et d'une personne venue de

la MAS Violette Germain sur le contrôle de gestion. **Mme DEMARET** précise de mémoire, que le coût de la société d'intérim a été de 160 000 €, financés par la CNAM ajoute **Mme VANARET**. Si la recette de Beaulieu est retranchée, l'évolution des recettes est stable. Parmi les évolutions à la baisse, figurent les produits de la tarification de la Chantourne et des Sources : en 2015, l'ARS n'avait pas rebasé le prix de journée, année particulièrement bonne au niveau de l'activité, et le principe est que si l'activité augmente, le prix de journée est réajusté à la baisse en fin d'année. La DAF des établissements sanitaires est en baisse de 55 000 € en 2016. En 2015, il y avait également un reliquat de subvention de la CNAM pour le PSE de Gravenand, qui n'a pas été reconduit en 2016, et des remboursements assez importants d'Uniformation pour des régularisations d'exercices antérieurs. Enfin, **Mme VANARET** note la baisse de l'activité de Tresserve en lien avec les travaux. Concernant les évolutions à la hausse, l'activité de la Buissonnière a généré des produits de tarification et de la prestation unique sociale de la CAF, pour + 125 000 €. Il y a également une dotation complémentaire de la CNAM de 217 000 € pour financer l'intérim de direction de Tresserve, ainsi que des provisions pour litiges, et des recettes AME (aide médicale état) que l'on obtient pour des patients étrangers, pour un montant de 137 000 €. La courbe d'évolution des recettes et des dépenses sur 3 ans montre que les recettes augmentent plus vite que les dépenses, en raison principalement de la cession de Beaulieu.

(01.32.21) Concernant le résultat comptable, recettes moins dépenses, **Mme VANARET** confirme le déficit de l'UGECAM RA, la situation s'améliore de 28 % en 2016 en raison de la cession de Beaulieu, mais 7 établissements ont un résultat en baisse, notamment le Val Rosay pour 862 000 €. Une fois le résultat de la cession de Beaulieu retiré, le résultat se dégrade de 14 %. Concernant le résultat net corrigé, **Mme VANARET** explique que pour les établissements médico-sociaux, le résultat est corrigé par l'intégration de résultats antérieurs, et présente ensuite la capacité d'auto-financement de l'organisme, qui est de 764 000 € en 2016, baisse de 71 % liée à la dégradation du résultat et à la diminution des provisions par rapport à 2015. **Mme DEMARET** précise que ce ratio doit nous permettre à minima de rembourser nos emprunts, et nous permettre d'investir. **Mme VANARET** indique que la CAF est très insuffisante pour couvrir les remboursements d'emprunts et ne permet pas de financer les investissements. Le remboursement des prêts diminue de 8 %, suite à la décision de la CNAM de réduire le montant du prêt du Val Rosay à 1 500 K€ en 2016, et 1 600 K€ les 4 années suivantes pour pallier les difficultés de trésorerie, ce qui revient à une diminution d'environ 300 000 €. **Mme VANARET** précise que la CNAM nous a également autorisés à conserver les produits de cession, ajoutant que si cela n'avait pas été le cas, l'UGECAM RA aurait été en rupture de trésorerie en février 2017. **Mme GRANGY** demande si tous les produits de cession seront conservés, **Mme DEMARET** répond que l'UGECAM RA a un accord avec la CNAM, révisé tous les ans, selon lequel la conservation des produits de cession doit être soumise à une demande annuelle de l'UGECAM RA à la CNAM, et que le prévisionnel a intégré de garder les produits de cession du Val Rosay et de Beaulieu.

Mme VANARET commente ensuite le graphique d'analyse financière. Le FRI ou fonds de roulement d'investissement est la différence entre les ressources d'investissement et les immobilisations. La hausse 2016 correspond à

l'augmentation des amortissements du Val Rosay du fait de l'entrée en patrimoine de la dernière phase d'intégration de Gravenand. Le FRE ou fonds de roulement d'exploitation est la différence entre le financement stable d'exploitation (réserves de trésorerie, excédents) et les résultats déficitaires. Il est depuis longtemps déficitaire et se dégrade encore compte tenu du résultat déficitaire de 2016. Le FRNG ou fonds de roulement net global est la somme des deux précédents, il devient négatif cette année. Le BFR ou besoin en fonds de roulement représente la différence entre les créances + les stocks et les dettes. Il augmente cette année grâce à la diminution des créances. La trésorerie, FRNG + BFR, diminue de 8.5 %.

Mme VANARET commente ensuite le graphique des créances, constatant que le Val Rosay et le Plovier se partagent la plus grosse part compte tenu de la taille des établissements. Les créances sont en diminution de 30 % par rapport à 2015, avec une baisse de 60 % pour les Sources et la Chantourne compte tenu du prix de journée non révisé ; une baisse de 54 % au Plovier due à un retard de facturation sur 4 mois en 2015 en raison d'absences de personnel, qui a été facturé en décembre ; une hausse pour l'IF en raison de retards de paiement du Conseil Régional, et pour la Maisonnée liée à l'augmentation des créances AME. **Mme VANARET** remarque que le délai moyen de recouvrement des créances diminue de 17 jours, et commente ensuite les ratios par types d'établissements. Concernant le taux d'endettement de la Maisonnée, très élevé, **Mme GRANGY** demande sa justification. **Mme VANARET** répond qu'il s'explique par les travaux et l'entretien des bâtiments. L'évolution du coût à la journée est plutôt à la baisse dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. **Mme CHRISTOPHE** demande, concernant la Maisonnée, s'il est utile de charger les services puisque la hausse d'activité, de 10.6 %, ne permet pas de générer des recettes supplémentaires mais génère des dépenses supplémentaires. **Mme DEMARET** répond qu'il y a la perspective de la DMA, que la dotation actuelle est calculée historiquement sur des éléments qu'on ne maîtrise pas, et par ailleurs que le fait d'avoir une hyper spécialisation pourra peut-être jouer demain pour l'obtention d'un financement à la hauteur de cette hyper spécialisation. **Mme DEMARET** pense que ce serait une erreur stratégique d'arrêter cette spécialisation pour des pathologies plus légères. **Mme GRANGY** comprend bien, mais dit le scepticisme des élus sur les différentes options présentées jusqu'à présent et qui n'ont pas obtenu les financements escomptés, la DMA ne semblant pas être en mesure d'apporter l'aide financière attendue, la neuro au Val Rosay n'a pas obtenu les dotations en conséquence... **Mme DEMARET** répond que la neuro du Val Rosay n'est pas sous-dotée, ce que confirme la DMA, mais pense qu'il est important de réorienter notre activité sur quelque chose qui nous permette d'être en adéquation avec les charges. Concernant la pédiatrie, **Mme DEMARET** précise que les pouvoirs publics ont des difficultés à calibrer le modèle, que l'UGECAM RA va continuer à défendre l'hyper spécialisation, mais qu'il serait une erreur stratégique d'arrêter aujourd'hui, ajoutant qu'il faudra peut-être se poser un jour la question avec les pouvoirs publics. **Mme CHRISTOPHE** dit à nouveau qu'il est évident que le déficit est dû à l'activité, et ne voit pas comment en sortir, sauf à obtenir une DMA miraculeuse, ce qui ne semble pas être le cas. Les élus de la Maisonnée disent leur découragement devant des résultats systématiquement mauvais, des pathologies de plus en plus lourdes.

Mme VANARET passe ensuite à la certification des comptes, indiquant que les comptes 2018 de l'UGECAM RA seront certifiés en 2019. Les retraitements concernent les durées d'amortissements, qui sont ramenées à la baisse, de l'ordre de 30 ans pour les bâtiments, alors qu'elles augmentent jusqu'à 20 ans pour les travaux d'aménagement.

S'agissant d'une consultation du CCE, les élus rendent un avis favorable à l'unanimité des 11 votants, et remercient **Mme VANARET**.

6) Information du CCE portant sur l'intéressement 2016

(02.04.25) Avant de démarrer ce point, **Mme GRANGY** intervient pour dire que le départ de **Mme KAEFFER** n'a pas été évoqué lors de la présentation des établissements par **Mme DEMARET**, demande ce qu'il en est de l'appel à candidature, et fait part de l'interrogation suscitée par ce remplacement, alors qu'il y a des suppressions de postes en masse, d'autant que la MAS Violette Germain est appelée à venir au Val Rosay. **Mme DEMARET** répond que l'appel à candidature concerne un poste de directeur du médico-social, champ d'activité bien particulier nécessitant des compétences particulières, avec une ambition de développement, des projets importants avec potentiellement l'extension prévue, l'arrivée éventuelle sur le site du Val Rosay. Dans l'appel à candidature a été positionné un temps de coordination Siège, l'idée est de se donner les moyens de se développer, avec une personne capable de répondre à des appels à projets, etc... Si la MAS Violette Germain vient dans un établissement sanitaire, le poste correspondra au poste d'un directeur de site en charge du médico-social. **Mme GRANGY** demande si la direction a reçu des candidatures, **Mme BECHT** répond par l'affirmative, mais pas de candidatures internes, bien que le poste soit également ouvert aux candidatures internes selon **Mme DEMARET**, ajoutant que le souhait est d'effectuer le recrutement avant l'été dans l'optique d'une arrivée en septembre.

(02.09.35) Concernant l'intéressement, **Mme DEMARET** précise que les indicateurs UGECAM ciblent 2 grands axes : la prise en charge et la qualité du service, et l'efficience des UGECAM. **Mme DEMARET** rappelle que l'intéressement est un cumul d'un taux de réussite local de chaque organisme et d'un taux national de réussite de l'ensemble des organismes. Concernant la part locale, le taux de réussite global est de 63.7 %. Le moins bon taux de réussite concerne le 1^{er} axe, avec un total de 239 points sur 425 accordés. Concernant la certification HAS, l'objectif national est que tous les établissements UGECAM soient positionnés en classe A ou B. Il y avait un sursis sur le Val Rosay, levé en 2016, on a donc engrangé la totalité des points sur cet indicateur. La non réussite se situe sur l'actualisation des projets d'établissement en médico-social, notamment avec la mise à jour du projet d'établissement du Plovier qui n'a pas été réalisée dans les délais. **Mme GRANGY** rappelle qu'en CCE, on nous avait déjà assuré qu'on ne supporterait pas cette pénalité sur cette année-là, **Mme DEMARET** répond que sur la filière neuro, l'activité montre un résultat moyen, l'objectif ambitieux était de réaliser + 7 %, le réalisé est de + 5 %. Pour l'autisme, l'UGECAM RA n'a pas obtenu de point mais la CNAM a neutralisé cet indicateur, qui ne nous pénalise pas, mais on le retrouvera en 2017, et **Mme DEMARET** explique que l'UGECAM RA travaille sur un partenariat avec le centre

régional d'autisme. L'HDJ atteint 100 % de l'objectif fixé. L'indicateur suivant porte sur notre engagement dans l'emploi de personnel handicapé, là encore les objectifs sont tenus. Concernant l'efficacité, le taux de réussite est plus satisfaisant. Pour la certification des comptes, le taux de réussite est de l'ordre de 80 %, un travail reste à faire sur tout ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information. Les objectifs de marge brute sont loin d'être atteints, et le niveau d'activité est correct mais perfectible car il n'atteint pas l'objectif des 90 % pour le sanitaire. En médico-social, on ne tient pas les objectifs demandés par la tutelle, notamment à la Buissonnière. **Mme DEMARET** précise que le niveau d'exigence national pour 2017 sur le taux d'occupation en sanitaire a encore augmenté et est fixé à 95 %, objectif qui ne sera pas tenu en 2017, le seul établissement à atteindre cet objectif étant Tresserve. La prime d'intéressement est de 707 € bruts pour un personnel à temps plein.

7) Information et consultation du CCE portant sur la Déclaration Travailleurs Handicapés 2017 (portant sur l'année 2016)

(02.15.50) (document joint à l'ordre du jour) **Mme BASCHERINI** rappelle que l'UGECAM RA se situe au-dessus de l'obligation légale qui est de 6 % de l'effectif, soit 67 personnes en 2016 contre 56 en 2015.

S'agissant d'une consultation du CCE, les élus rendent un avis favorable à l'unanimité des 11 votants.

8) Information du CCE portant sur la cession des immeubles à usage d'habitation situés sur l'établissement du Val Rosay

(02.17.40) **Mme BASCHERINI** précise que ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande des élus du CCE. **Mme DEMARET** indique que l'UGECAM RA a cédé l'intégralité du terrain et des bâtiments au promoteur CERFII. La vente était soumise à des conditions suspensives d'obtention des permis de travaux et de construction. Les permis ont été obtenus, la phase de recours des tiers devrait prendre fin en septembre, la cession sera effective en septembre/octobre. Il y avait une demande de la mairie qu'un certain nombre de logements puissent entrer dans le périmètre du logement social, en fait CERFII va revendre à Rhône-Saône Habitat les bâtiments A et B et conserver en propre le bâtiment D. **Mme DEMARET** dit avoir demandé aux acquéreurs la suite réservée aux contrats de location en cours : la réglementation protège les locataires pendant 6 ans tant au niveau du loyer que de l'occupation, sous réserve que les locataires actuels restent dans les bâtiments. Au bout de 6 ans, on retombera dans le droit commun, sachant que l'acquéreur a toujours vocation de continuer à louer les locaux, par contre la garantie sur le loyer n'aura plus cours. **Mme MICHEL** demande si les locataires pourront rester dans le bâtiment même à la retraite, **Mme DEMARET** répond qu'il n'y a plus de lien entre le contrat de travail et le logement, et précise également un point important qui sera confirmé par courrier : CERFII envisage une réhabilitation extérieure du bâtiment D mais pas forcément une réhabilitation d'ensemble, alors que Rhône-Saône Habitat projette des réhabilitations lourdes et propose dans ce cadre des relogements dans son parc actuel, auquel cas l'ensemble des garanties évoquées plus haut seront caduques. **Mme MICHEL** indique que les habitants devraient être convoqués à une

réunion sur le sujet, ce que confirme **Mme DEMARET**. **Mme GRANGY** demande quelle va être la solution pour le logement occupé par le PC sécurité, sachant que ce logement est intégré au protocole d'aménagement du temps de travail. **Mme DEMARET** répond que la question a été posée à l'acquéreur pour savoir s'il était possible d'obtenir un logement substitutif. **Mme DEMARET** tiendra le CCE informé. **M. PEYRON** indique qu'au départ de ce projet de vente, il avait été question de la construction d'un local pour le matériel des jardiniers, et demande ce qu'il en est réellement. **Mme BECHT** répond qu'elle n'a pas eu connaissance de ce projet. **Mme DEMARET** fera également réponse à cette question prochainement. **Mme MICHEL** demande s'il est prévu une destruction de bâtiments, **Mme DEMARET** répond qu'il n'est question que de réhabilitation dans les bâtiments A et B. **Mme MICHEL** demande si les locataires actuels sont prioritaires pour acheter, **Mme DEMARET** répond que c'est la loi, mais n'est pas certaine que la vocation de l'acquéreur soit de revendre. **M. ROCHAND** demande si l'ancien Siège et l'ancienne villa de direction font partie de la vente, ce que **Mme DEMARET** confirme, car **M. ROCHAND** fait remarquer qu'elles étaient déjà en vente sur Le Bon Coin alors que la cession n'est pas encore effective. **Mme DEMARET** précise que l'acte de vente est signé. **Mme BECHT** donnera rapidement réponse aux questions posées par le CCE, notamment concernant le PC sécurité.

9) Information du CCE sur le projet de centralisation de la paie de l'UGECAM RA

(02.32.30) **Mme BECHT** présente les grandes lignes du projet avant d'entrer dans le détail de l'organisation avec **Mme BASCHERINI**. Il s'agit d'une directive de la COG. Les fonctions visées dans la centralisation sont les fonctions achats, contrôle de gestion, comptable, et paie. Aujourd'hui à l'UGECAM RA, il y a une fonction RH en établissement et un service paie au Siège. Dans les établissements, les correspondants RH gèrent la vie du salarié de son entrée à sa sortie. Le service paie du Siège contrôle la paie, gère les déclarations sociales, la maladie. L'intérêt d'une centralisation est d'avoir une paie établie de la même manière pour tous, d'éviter les cumuls d'activités, de soulager les petites structures.

Mme BASCHERINI indique que l'effectif actuel de la fonction RH au Plovier est de 1.25 ETP, soit une correspondante RH épaulée par un contrat pro temporaire. Il y a 2 ETP RH pour la Buissonnière/Arc-en-ciel, sachant qu'une personne va partir en retraite et probablement un 2^{ème} départ, d'où une réflexion sur une réorganisation de la fonction RH pour ces 2 sites. Il y a 1 ETP RH pour la MAS Violette Germain. Pour l'IME/ITEP, 1 seule personne gère la fonction RH. A la Maisonnée/Institut de Formation il y a 2 ETP. Et le Val Rosay a 3 ETP et une responsable RH. **Mme GRANGY** note que la direction prévoit de diminuer de moitié l'effectif de la Savoie, de 120 salariés sur 2 sites, avec un SSR où il y a beaucoup de contrats intérim et CDD.

Mme BASCHERINI poursuit en précisant que cette centralisation va permettre de faire remonter certaines activités au Siège : la saisie des éléments de paie, la gestion des documents de sortie. La fonction d'établissement va changer un peu, et le Siège va s'alléger de son activité de contrôle. Le principe sur ce projet est de fonctionner à effectif constant, avec pour objectif 250 paies par technicien, ce qui implique de faire remonter 2 ETP des établissements sur l'équipe du Siège. Les paies de la Savoie et l'Isère ont été centralisées en phase test à effectif constant.

AB

L'objectif sur la paie d'octobre est de centraliser la Maisonnée, la MAS et le Plovier, et donc de faire remonter 1 ETP. **Mme GRANGY** demande comment cela va se traduire concrètement, **Mme BASCHERINI** répond qu'il s'agira de 1 ETP MAS Maisonnée. La deuxième étape en fin d'année verra la centralisation du Val Rosay, avec la remontée de 1 ETP du Val Rosay. **Mme BASCHERINI** répond à **Mme GRANGY** qu'il s'agit pour le moment d'un projet UGECAM RA, une information plus précise sera faite dans les établissements concernés par le redéploiement d'effectifs. **Mme BASCHERINI** précise que l'idée est de fonctionner sur la base du volontariat, avec rencontre des équipes. **M. STAGNARA** pense que la mise en place en octobre est prématurée pour la Maisonnée, sachant qu'une nouvelle cadre de santé vient d'arriver, une partie de la fonction encadrement a été dispatchée à cette personne, qui ne va pas rester. **Mme BASCHERINI** répond que cet aspect-là a été pris en compte dans la réflexion. **Mme BECHT** ajoute que chaque établissement va être impacté par cette centralisation, et qu'il y a une réflexion globale à mener. **M. STAGNARA** comprend, mais dit que l'impact sur un établissement comme le Val Rosay ne sera pas le même que sur la Maisonnée. **Mme GRANGY** dit son désaccord, et que le fait de n'avoir plus que 2 personnes au service RH du Val Rosay avec 500 salariés risque de poser problème, ce qui signifie qu'il n'y aura personne certains jours. **Mme BASCHERINI** répond qu'il y a une vraie réflexion sur le sujet, qui sera présentée en CE, et qu'une solution sera trouvée. **Mme GRANGY** n'a pas compris le lien avec la cadre de santé pour la Maisonnée, **Mme BASCHERINI** répond que pour la Maisonnée et la MAS, les assistants RH prennent en charge la gestion des remplacements. **Mme VALLAT** précise, concernant le lien avec la cadre de santé, que c'est un travail qui lui a été délégué en plus. **Mme REVERDELL** demande quand a débuté la phase test Savoie/Isère, **Mme BASCHERINI** répond qu'il y a un recul de 3 paies, ce qui est encore un peu juste. **Mme REVERDELL** demande alors pourquoi il y a des échéances à octobre/ novembre alors que les tests ne sont pas terminés. **Mme BASCHERINI** répond qu'il y a des échéances à tenir pour cette centralisation, précisant que l'UGECAM RA est parmi les 2 dernières UGECAM à ne pas être passées en centralisation. **Mme GRANGY** dit qu'il est question dans le projet TRAM que les paies ne soient plus établies dans les UGECAM, et demande si le personnel du service paie va alors rester ou s'il va lui être à nouveau proposé un autre métier. **Mme DEMARET** répond qu'il s'agit d'une orientation au niveau national que les UGECAM intègrent le projet TRAM, qu'il devait y avoir une expérimentation en 2017 qui n'a pas eu lieu. Quoi qu'il en soit, le passage au projet TRAM suppose que la centralisation soit faite en amont. **Mme DEMARET** n'a pas d'autre information sur le sujet. **Mme BASCHERINI** précise que des informations plus détaillées seront données dans les prochaines instances.

10) Questions diverses

M. PEYRON fait un appel à cotisations pour 2017.

Les questions diverses étant épuisées, le CCE prend fin à 16 H 45.

Mme BAVAY,
Secrétaire du CCE

